



République Française - Département de la Moselle

Ville de Serémange-Erzange

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**
DE LA VILLE DE SEREMANGE-ERZANGE

SEANCE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix du mois de décembre à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de SEREMANGE-ERZANGE, sous la présidence de M. Serge JURCZAK, Maire, dûment convoqués le deux du mois de décembre deux mil vingt.

ETAT DE PRESENCE

MAIRE ADJOINTS	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS
JURCZAK S.	X				SECRETI A. M.	X				DOEBLE B.	X			
SASSELLA S.	X				OSTER A.	X				KHACHEI A.	X			
GORETTI J.B	X				DUMINY C.		X	X	A.M.. SECRETI	BOSSI S.		X		NON EXCUSEE
MENTION F.	X				SASSELLA A.	X				CHIKH A.		X	X	S. JURCZAK
TRUSCELLO S	X				CASTELLANI S.	X				WEBER N.	X			
SANTINON C	X				RICARD P.	X				WOEFFLER R.		X	X	N. WEBER
DI MARCO D.		X			METZGER P.	X				GABURRO J.		X	X	B. DOEBLE
POJER M.F.	X				ALBERTINI C.	X				MOCA G.	X			
VASCO P.	X				FERRY C.	X				PEREZ N.		X		

SECRETAIRE DE SEANCE : PAULINE RICARD

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 20

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 24

Madame RICARD est nommée secrétaire de séance.

Lors de leur réunion, les conseillers municipaux ont :

- à l'unanimité, autorisé le maire à ajouter un point à l'ordre du jour ;
- à l'unanimité, approuvé le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2020 ;
- débattu du rapport d'activité 2019 de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch ;
- à l'unanimité, adopté le règlement intérieur du conseil municipal ;
- à l'unanimité, se sont opposés au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la CAVF ;
- à l'unanimité, approuvé le Plan Local d'Urbanisme ;
- à l'unanimité, décidé d'instituer le droit de préemption sur le territoire de la Commune ;
- à l'unanimité, instauré la prime exceptionnelle COVID 19 ;
- à l'unanimité (Mme ALBERTINI ne participe pas au vote), décidé d'attribuer une subvention à diverses associations ;
- à l'unanimité (M. FERRY ne participe pas au vote), modifié le montant de la subvention 2020 au Centre socio-culturel Imagine ;
- à l'unanimité, modifié les tarifs au théâtre municipal Lucien Houllé et au Grand Salon ;
- à l'unanimité, décidé d'annuler les loyers de septembre et octobre dans un logement communal inhabitable en raison de travaux ;
- à l'unanimité, fixé le montant de la redevance d'occupation du logement sis 32 rue Dejonc ;
- à l'unanimité, autorisé le maire à signer une convention avec le garage HISSEL (Fontoy) pour la fourrière automobile ;

- à l'unanimité, autorisé le maire à signer avec l'AISF une convention pour les années 2021 à 2023 ;
- à l'unanimité, autorisé le maire à signer avec VEOLIA une convention pour l'entretien des poteaux d'incendie ;
- à l'unanimité, autorisé le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la préparation et la passation de contrats de vente d'électricité aux offres de marché ;
- à l'unanimité, décidé d'adhérer à la convention constitutive d'un groupement de commandes de la CAVF pour la fourniture d'un service dédié à la saisine par voie électronique et prestations associées ;
- à l'unanimité, décidé d'adhérer à un groupement de commandes relatif au programme Fus@é ;
- à l'unanimité, décidé la réalisation des travaux d'enfouissement dans le cadre des travaux Cœur de villes, Cœur de Fensch entrepris par la CAVF ;
- à l'unanimité (Mme RICARD ne participe pas au vote), décidé de déclasser la parcelle cadastrée sise rue Jean Monnet et cadastrée section 9 n° b/8 ;
- à l'unanimité (Mme RICARD ne participe pas au vote), décidé de céder au prix de 136 800€HT le terrain cadastré section 9 n° 253/8 et b/8 à Monsieur Pascal SEILER (Richemont) ;
- à l'unanimité, décidé de céder à Monsieur TOPPETA (Ranguevaux) le terrain communal sis à Ranguevaux, cadastré section 59 n° 27, au prix de 6 00€HT ;
- à l'unanimité, décidé de céder à Monsieur MANTOVANI (Rombas) l'immeuble sis 4 rue de la Vigne au prix de 170 000€HT ;
- à l'unanimité, modifié les durées d'amortissement des immobilisations ;
- à l'unanimité, décidé de mettre à disposition de la CAVF les biens utilisés pour l'exercice de la compétence assainissement ;
- à l'unanimité, décidé de modifier le budget primitif 2020 ;
- à l'unanimité, autorisé le maire à signer avec la CAVF la convention de mise à disposition des services d'instruction des autorisations et des actes liés à l'occupation des sols.

Affiché le 11 décembre 2020.